

SAIRGROUP EN LIQUIDATION CONCORDATAIRE

CIRCULAIRE N° 2

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de SAirGroup en
liquidation concordataire

Küsnacht, juin 2004 Wü/cb

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICHER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ RÖTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC S. NATER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DOMINIQUE PORTMANN
DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
THOMAS REBSAMEN
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT
JAMES KOCH
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.
AYESHA CURMALLY
CLAUDIUS GELZER
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
IRENE DERUNGS
CORNELIA MEIER
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
CHRISTIAN RÖTHLIN
RODRIGO RODRIGUEZ

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL

** INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

SAirGroup en liquidation concordataire; Circulaire n° 2

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de SAirGroup, à la date du 31 décembre 2003, ainsi que de la suite prévue des opérations au cours des prochains mois.

1. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2003

Bien que la période entre la fin du mois de décembre 2003 et le début de la liquidation concordataire, le 26 juin 2003, ait été inférieure à un an, le liquidateur a établi, à la date du 31 décembre 2003, un rapport d'activité au sens de l'art. 330 LP. Le 16 juin 2004, il a présenté ce rapport d'activité au juge du concordat du Tribunal de district de Zurich, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 23 juillet 2004, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

BÜRO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

2. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

2.1 Activité du liquidateur

Au cours de la période précédant la fin du mois de décembre 2003, le liquidateur a préparé ou mis en œuvre la réalisation des actifs. Dans ce contexte, il convient notamment de mentionner les préparatifs en vue de la réalisation des divers biens immobiliers en Suisse et à l'étranger. En ce qui concerne les droits de propriété sur les biens immobiliers à l'étranger, la situation n'est pas claire. Lors de la restructuration du groupe Swissair au printemps 1997, l'«ancienne Swissair» avait changé sa raison sociale en SAirGroup. En même temps avait été fondée la «nouvelle Swissair», sous la dénomination de Swissair Schweizerische Luftverkehr-Aktiengesellschaft («Swissair»). Les rapports de droit établis lors de cette fondation et lors de l'apport d'actifs par SAirGroup à Swissair n'ont pas été définis avec précision. Bien qu'aucun contrat y relatif n'ait pu être trouvé à ce jour, les biens immobiliers à l'étranger ont été transférés, au niveau comptable, de SAirGroup à Swissair. Swissair a utilisé ces biens immobiliers à partir du printemps 1997 et ce, jusqu'à l'arrêt des activités aériennes fin mars 2002. Il s'agit donc désormais de clarifier les rapports de propriété entre Swissair et SAirGroup en ce qui concerne les biens immobiliers à l'étranger. Les intérêts de Swissair dans cette affaire sont défendus par M. Niklaus Müller, suppléant du liquidateur de Swissair.

Par ailleurs, des négociations ont été menées avec les créanciers de Flightlease Holdings (Guernsey) Ltd et de ses filiales, ainsi que de Flightlease (Ireland) Ltd. Ces négociations, qui visaient à instaurer une procédure de liquidation en bon ordre pour ces sociétés, devaient permettre de trouver des solutions en vue de la dissolution de structures de leasing complexes. Entre-temps, ces longues négociations ont pu être menées à terme avec succès. Ainsi, il a été possible de trouver des accords sur la liquidation de ces sociétés avec les créanciers du groupe Flightlease Guernsey et de Flightlease (Ireland) Ltd. Ces accords ont permis d'éviter l'ouverture d'une procédure de faillite. Les créances d'un montant d'environ USD 128 millions sur Flightlease Holdings (Guernsey) Ltd, produites par SAirGroup, sont reconnues par la société et les créanciers concernés.

En collaboration étroite avec la commission des créanciers, le liquidateur a pris des mesures pour étudier la possibilité de faire valoir des prétentions en

matière de responsabilité et ou des prétentions révocatoires. Ainsi ont été prises, en particulier, des mesures visant à interrompre la prescription.

La possibilité d'actions révocatoires à l'encontre de sociétés KPMG en Suisse et à l'étranger a fait l'objet d'un examen détaillé. Au printemps et en été 2001, SAirGroup a eu recours à diverses sociétés KPMG suisses et étrangères (anglaises) pour des prestations de conseil dans le domaine de la planification financière et de la planification des liquidités, ainsi que pour la révision de son bilan semestriel au 30 juin 2001. Les 25 et 27 septembre 2001, c.-à-d. quelques jours avant la requête de sursis provisoire, le 4 octobre 2001, ces sociétés KPMG ont incité SAirGroup à payer des honoraires d'un montant global d'environ CHF 46 millions, facturés dans le cadre de leurs mandats de conseil. En raison de leur activité de conseil, les sociétés KPMG en cause étaient parfaitement informées de la situation financière désespérée de SAirGroup à la fin du mois de septembre 2001. Elles devaient donc également être conscientes du fait que ces paiements les favorisaient au détriment des autres créanciers dont SAirGroup n'a plus réglé les créances avant le sursis concordataire. De l'avis d'un avocat suisse consulté, les sociétés KPMG concernées sont tenues de restituer les paiements perçus les 25 et 27 septembre 2001, notamment en application de l'art. 288 LP. Avec l'accord de la commission des créanciers, SAirGroup a donc intenté devant le Tribunal de commerce de Zurich, début mars 2004, une action révocatoire portant sur un montant global de CHF 46 millions à l'encontre de KPMG LLP, Londres, ainsi que de KPMG Audit Plc., Londres, et de KPMG Klynveld Peat Marwick Goerderler SA, Zurich.

Le liquidateur a commencé l'élaboration de l'état de collocation en vue de l'apurement des passifs. Il lui faudra vérifier les créances de quelque 15 600 créanciers. Les créances produites sont en partie basées sur des rapports de droit complexes dont l'analyse exigera beaucoup de temps.

2.2 Activité de la commission des créanciers

A la fin du mois de décembre 2003, la commission des créanciers s'était réunie, au total, à cinq reprises. Lors de sa constitution, elle a élu M. Michael Werder aux fonctions de président et M. Bruno Frick à celles de vice-président. Afin d'améliorer son efficacité, la commission des créanciers a en outre formé des sous-commissions dédiées à différentes thématiques.

Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses requêtes du liquidateur et pris les résolutions y relatives. En collaboration avec le liquidateur, elle a discuté et décidé, à l'occasion d'une séance spéciale, de la démarche à suivre pour clarifier la situation relative aux prétentions en matière de responsabilité. La commission des créanciers a tout particulièrement suivi les vérifications concernant les prétentions révocatoires à l'encontre de KPMG ainsi que la préparation de l'action correspondante.

3. REALISATION DES ACTIFS

3.1 Généralités

Au cours de la période précédant la fin du mois de décembre 2003, le liquidateur a diligenté le recouvrement de créances sur des débiteurs en Suisse et à l'étranger. Les principaux actes de réalisation sont présentés ci-dessous.

3.2 Vente de trois avions de type Fokker 100

Au moment de l'octroi du sursis provisoire, le 5 octobre 2001, SAirGroup était inscrit au registre d'immatriculation français comme propriétaire de trois avions de type Fokker 100. Ces trois Fokker étaient garés depuis leur acquisition par SAirGroup, au cours de l'été 2001, à l'aéroport de Paris Orly et avaient été mis hors service sans maintenance. Deux des avions présentaient des défauts considérables (avaries sur les moteurs et dommages consécutifs à un accident). Pour les frais de garage et de maintenance des trois avions, il fallait prévoir des coûts de plus de EUR 15 000 par mois. En février 2002, Flightlease AG a donc été chargée de vendre les trois Fokker 100. La surabondance de l'offre existant depuis des années a rendu difficile la recherche d'un acheteur pour les trois Fokker 100 de SAirGroup. Après des négociations opiniâtres, il a finalement été possible de conclure, en été 2003, un contrat de vente pour les trois Fokker 100 avec la société Air Group Finance domiciliée à Shannon, en Irlande, au prix total de USD 6 350 000. La commission des créanciers a approuvé cette transaction. Entre-temps, l'ensemble des avions a été remis à l'acquéreur, lequel a versé le prix de vente.

3.3 Vente du droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 11851, Chemin de la Violette 11, à Meyrin, («Foyer des Equipages»)

Le Foyer des Equipages est situé à proximité immédiate de l'aéroport international Genève-Cointrin. Il s'agit d'un hôtel de catégorie relativement modeste, mais structuré de manière très pratique. Le bâtiment avait été construit en droit de superficie entre 1965 et 1967 par l'«ancienne Swissair» (aujourd'hui SAirGroup en liquidation concordataire). Entre 1983 et 1985, le bâtiment a fait l'objet d'une extension et d'une rénovation complète. L'immeuble, qui a été bien entretenu depuis cette époque, se trouve actuellement en bon état. En mai 2002, les experts immobiliers d'Ernst & Young AG ont estimé la valeur vénale de l'immeuble à CHF 6,3 millions. Plusieurs offres d'achat du Foyer des Equipages ont été reçues en automne 2002. L'offre la plus élevée résultant des enchères entre acquéreurs potentiels a été celle de Nash Holding SA, Genève, pour un montant de CHF 9 millions. En automne 2003, un contrat de vente constaté par acte authentique, portant sur un prix de vente de CHF 9 millions, a pu être conclu avec Nash-Airport SA, Genève, filiale de Nash Holding SA. La commission des créanciers a approuvé la vente du Foyer des Equipages. Entre-temps, la transaction a été exécutée.

3.4 Dissolution d'une structure de leasing concernant des simulateurs de vol Airbus, dont quatre pour Swissair et deux pour Sabena

Fin 2000, Swissair et Sabena ont vendu puis repris en location, respectivement, quatre et deux simulateurs de vol Airbus dont elles étaient propriétaires, dans le cadre de transactions de *sale et lease-back*. Swissair a sous-loué ses quatre simulateurs de vol Airbus à Swissair Training Center Ltd. Les transactions étaient basées sur des relations contractuelles complexes, issues d'un grand nombre de contrats différents impliquant des investisseurs américains et un consortium de banques. Pour protéger les droits des investisseurs américains et du consortium de banques, SAirGroup, Swissair et Sabena ont constitué diverses sûretés, notamment un droit de gage sur les simulateurs de vol et une garantie bancaire d'UBS SA. SAirGroup a par ailleurs accordé une garantie en faveur des investisseurs américains et du consortium de banques. Le montant net des créances produites dans le cadre de la procédure concordataire de SAirGroup résultant des transactions de leasing et basées sur la garantie SAirGroup s'élève à environ USD 64 millions, après déduction des sûretés réalisées. Au

terme de négociations acharnées, la dissolution des contrats de leasing relatifs aux simulateurs de vol Swissair et Sabena ainsi que le règlement des prétentions mutuelles résultant de ces opérations ont fait l'objet de l'accord suivant: les investisseurs américains et le consortium de banques renoncent à faire valoir des créances envers Swissair, SAirGroup et SAirLines; à l'égard de cette dernière, ils avaient également annoncé des créances relatives aux transactions de leasing, au titre de la « responsabilité de groupe ». En contrepartie, Swissair et SAirGroup renoncent à d'éventuels droits résultant des transactions de leasing, en particulier au droit contesté et difficilement recouvrable à un éventuel excédent d'environ USD 6 millions sur l'une des sûretés constituées. Les commissions des créanciers de Swissair et de SAirGroup ont approuvé cet accord, lequel a été exécuté.

4. ETAT DES ACTIFS DE SAIRGROUP AU 31 DECEMBRE 2003

4.1 Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2003. Cet état recense les actifs de SAirGroup en liquidation concordataire au 31 décembre 2003, en l'état actuel de nos connaissances.

4.2 Actifs

Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet et Nuance: en ce qui concerne la vente du groupe Swissport, du groupe Nuance, de Restorama AG et du groupe RailGourmet, au cours du sursis concordataire, SAirGroup, SAirLines, Swissair et SAirGroup Finance (NL) BV ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord, dans certains domaines, sur la répartition du produit de la vente. Pour garantir les droits des différentes sociétés, certaines parties des produits de la vente ont été placées sur des comptes bloqués.

Répartition non encore déterminée des frais accumulés durant le sursis concordataire entre Swissair, SAirLines, T Group et SAir Services Invest AG: au cours du sursis concordataire, SAirGroup a supporté les frais de certaines prestations dont ont également bénéficié d'autres sociétés du groupe Swissair. La répartition de ces frais reste encore à effectuer.

Actifs non encore réalisés: les actifs non encore réalisés concernent essentiellement des créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, des participations détenues par SAirGroup, un reliquat de matériel

informatique et de mobilier de bureau, des biens immobiliers en Suisse, des biens immobiliers à l'étranger, sous réserve que ceux-ci soient la propriété de SAirGroup (voir chiff. 2.1 ci-dessus), ainsi que des participations et des titres. En outre, des actifs incorporels, par ex. la marque «Swissair», de même que d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité et d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire.

4.3 Dettes de la masse

Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2003 a trait à des frais encourus au cours du sursis concordataire et de la liquidation concordataire.

4.4 Créances concordataires

L'examen des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation n'est pas encore achevé (voir chiff. 5 ci-dessous). L'état de liquidation au 31 décembre 2003 précise par conséquent, pour chaque classe, quel est le montant des créances produites et reconnues ou contestées par SAirGroup. Dans ce contexte, il convient de noter que, dans leur décision d'admettre ou d'écarter des créances, les organes de liquidation ne sont pas liés par l'avis de SAirGroup sur les créances produites. En ce qui concerne les créances de 1^{ère} et de 3^{ème} classe, les remarques suivantes doivent être faites:

Créances de 1^{ère} classe (anciens employés Swissair): les créances annoncées par d'anciens employés Swissair auprès de SAirGroup s'élèvent toujours à un montant total de CHF 93 466 560. Comme il sera possible, dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair, de payer l'ensemble des créances privilégiées, il n'y a plus de risque que des paiements à d'anciens employés de Swissair doivent se faire chez SAirGroup.

Créances de 3^{ème} classe: les créances annoncées, d'approximativement CHF 50 milliards, comportent des productions redondantes de plus de CHF 10 milliards ainsi qu'un montant d'environ CHF 11 milliards relatif au complexe Sabena/Etat belge. Les créances originaires de Belgique font l'objet d'une procédure d'appel devant la cour d'appel de Bruxelles.

4.5 Dividende concordataire estimatif

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du

dividende concordataire pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette s'établira entre 2,5 % et 15,7 %.

5. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

La décision d'admettre ou d'écarter les créances concordataires produites et de les répartir entre les différentes classes en vue d'apurer les passifs sera prise dans le cadre de la procédure de collocation. Il est prévu d'élaborer l'état de collocation dans le courant de cette année. Il devrait être mis à la disposition des créanciers en 2005. En ce qui concerne les obligations en CHF et les créances au titre de la garantie relative aux obligations en USD et en EUR, il est prévu de réaliser un nouvel appel facultatif aux créanciers, dès que les travaux sur l'état de collocation seront suffisamment avancés pour que celui-ci puisse ensuite être présenté dans un bref délai. La date exacte de l'appel supplémentaire aux créanciers sera communiqué en temps utile aux créanciers connus.

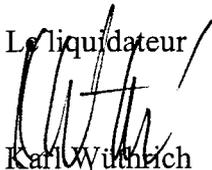
Par ailleurs seront prises les mesures nécessaires à la réalisation des actifs subsistants. En particulier, les enquêtes relatives aux prétentions en matière de responsabilité et aux prétentions révocatoires seront diligentées de manière à ce que les décisions sur les prochaines étapes puissent être prises avant fin 2004.

Une autre circulaire visant à informer les créanciers est prévue pour l'automne 2004.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

SAirGroup en liquidation concordataire

Le liquidateur



Karl Wüthrich

Annexe: Etat de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2003

SAirGroup en liquidation concordataire

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2003

	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	Variation CHF	Remarques
ACTIFS				
Liquidités				
Caisse	7'121	5'887	1'234	
Compte de chèques postaux / CS	0	145'228	-145'228	
UBS SA CHF	1'117'805'682	3'279'145	1'114'526'537	
UBS SA USD	9'421'451	229'187	9'192'264	
UBS SA EUR	109'324	192'580	-83'256	
ZKB CHF	415'833	59'883	355'950	
Dépôts à terme	0	994'700'000	-994'700'000	
Etude Mottu & Van Berchem (produit de la vente Foyer)	8'438'944	0	8'438'944	
Total des liquidités	1'136'198'355	998'611'910	137'586'445	
Positions de liquidation:				
Débiteurs concordataires	17'530'804	86'951'242	-69'420'438	
Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet et Nuance	70'000'000	70'000'000	0	
Répartition non encore déterminée des frais accumulés pendant le sursis concordataire entre Swissair, SAirLines, T Group et Sair Services Invest AG	9'000'000	0	9'000'000	
UBS SA USD Deposit	29'101'432	33'179'000	-4'077'568	mis en gage
Créances sur des tiers	219'796'096	274'931'848	-55'135'752	
Biens immobiliers	102'478'924	105'050'000	-2'571'076	
Mobilier, véhicules, avions	6'000'005	66'970	5'933'035	
Participations, valeurs mobilières	280'013	746'030	-466'017	
Actifs incorporels (marque, etc.)	p.m.	p.m.		
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.		
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.		
Total des positions de liquidation	454'187'275	570'925'090	-116'737'815	
TOTAL DES ACTIFS	1'590'385'630	1'569'537'000	20'848'630	
PASSIFS				
Dettes de la masse				
Créanciers concordataires	8'384'387	11'405'798	-3'021'411	
Provisions pour frais de liquidation	10'000'000	0	10'000'000	
Total des dettes de la masse	18'384'387	11'405'798	6'978'589	
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	1'572'001'243	1'558'131'202	13'870'041	

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
				minimal	maximal
Garanties par gage	34'868'305	0	34'868'305	83.5%	83.5%
1 ^{ère} classe	191'587'505	91'617'452	99'970'053	100.0%	100.0%
1 ^{ère} classe employés Swissair	93'466'560	93'466'560	0	100.0%	
2 ^{ème} classe	986'148	105'136	881'012	100.0%	100.0%
3 ^{ème} classe	50'310'987'080	41'144'400'185	9'166'586'895	2.5%	15.7%
Total des créances concordataire	50'631'895'598	41'329'589'333	9'302'306'265		

Hotline SAirGroup en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50